Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 13 (1921)
Heft: 2

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La classe ouvrière allemande a fait des funérailles grandiose à celui qui durant si longtemps donna le meilleur de lui même à la cause des travailleurs. Le cortège funèbre imposant et silencieux se déroula durant près de trois heures.

Sur sa tombe, des représentants de plusieurs pays, parmi lesquels un français et un belge, Jouhaux et Martens, oubliant ce qui les avaient séparés et n'ayant en vue que la nécessité impérative de l'unité de la classe ouvrière, sans laquelle son triomphe est impossible, lui adressèrent un dernier hommage.

Dans les fédérations syndicales

Cheminots. *Le deuxième congrès de la Fédération unifiée des cheminots* s'est tenu les 21 et 22 novembre, dans la salle du Grand conseil de Berne. 157 délégués, les membres du comité-directeur et un certain nombre d'invités étaient présents.

Le président de l'assemblée, *Scherrer* de Zurich, exprima au nom des cheminots suisses des paroles émues en souvenir du fondateur de la fédération unifiée, *Emile Duby,* secrétaire général, décédé peu avant la votation sur la durée du travail dans les entreprises de transport. Il remercia aussi cordialement le président démissionnaire *Harald Woker* pour les services rendus à la fédération.

L'assemblée entendit un rapport sur la grève des ouvriers d'atelier de la B. L. S. et B. N. et vota une résolution assurant les grévistes de la solidarité de tous les cheminots.

La révision de *l'échelle des traitements* et *les allocations* retint également l'attention de l'assemblée qui adopta une résolution résumant les revendications du personnel.

La révision des statuts de la caisse de retraite et de secours se fit d'après les propositions du comité-directeur La création d'un fonds de lutte et le règlement du dit, rencontra l'assentiment de la grande majorité des délégués.

A l'unanimité l'assemblée décida le versement d'une cotisation spéciale de fr. 5.— pour combler le vide causé au fonds de lutte par les frais de la campagne en faveur de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport.

L'entrée de la fédération dans l'internationale des transports fut décidée. Le camarade *Beck* de Berne fut nommé président central et *Robert Bratschy,* secrétaire général.

Mouvement syndical international

Japon. — A Osaka s'est tenu au commencement d'octobre la huitième conférence annuelle de la «Yuaï-Kaï» ou Confédération générale des ouvriers du Japon.

Le président de la conférence, Suzuki, a constaté dans un discours d'ouverture que la situation du mouvement syndical était précaire; le nombre des syndicats a diminué, de nombreuses difficultés s'opposent à la réalisation de l'idéal ouvrier.

«Nous sommes à un moment critique, mais nous franchirons les obstacles et nous progresserons.»

La conférence a décidé notamment: d'organiser une conférence générale de tous les ouvriers japonais; d'adjoindre à la confédération une section internationale ayant pour but d'établir les relations et de maintenir la collaboration avec le mouvement syndical dans les autres pays du monde; de faire procéder à une enquête sur les conflits industriels; d'organiser les diverses branches de la confédération suivant les industries; de nommer une commission chargée de hâter la modification de la loi sur les fabriques et de faire préparer la législation touchant les syndicats; de demander au gouvernement de préparer une loi sur l'arbitrage et la conciliation dans les conflits du travail; de prier les syndicats américains de cesser leur action pour l'exlusion d'Amérique des ouvriers japonais.

Russie. — *Le travail à primes.* — Un des mots d'ordre du parti bolchéviste en prenant le pouvoir en Russie a été l'abolition du système du travail à primes. En novembre 1917, Lénine a rejeté ce système en déclarant que le salaire avec primes appartenait à l'époque bourgeoise et capitaliste. Peu à peu, cependant, les bolchévistes ont été forcés d'appliquer ce système, au début uniquement aux industries métallurgiques, plus tard aux autres entreprises, de sorte que dès les premiers mois de 1920, le travail à primes constitue le système régnant dans toute la Russie des soviets, mêmes dans les industries où il était inconnu avant la révolution.

Le supplément de salaire que la prime peut procurer à l'ouvrier diffère selon la qualité et l'importance du travail fourni (principe de la spécialisation); ainsi, ce système procure un supplément de traitement considérable aux directeurs et ingénieurs, un gain moindre aux ouvriers qualifiés, et presque rien aux ouvriers n'ayant aucune spécialité.

Selon un décret publié en mars 1920, la prime des ouvriers qui sont directement impliqués dans le *processus* de la production, ne peut, en aucun cas, excéder le 100 pour cent du salaire de base; les ouvriers qui collaborent indirectement à la production (aides de contre-maîtres, etc.) ne reçoivent que le 75 ou 50 pour cent en plus du salaire de base; enfin, le supplément de salaire que la prime procure aux journaliers n'est que de 25 pour cent au plus.

Etant donné que le rendement de l'ouvrier russe est actuellement très bas, ces limites maxima ne sont que rarement atteintes. Un ingénieur ou un gérant peut aussi recevoir une prime, en tenant compte de la production globale de l'établissement. Cette prime est largement individualisée, de sorte que, par exemple, l'ingénieur en chef de l'imprimerie nationale, où le système du salaire avec primes n'a été introduite qu'après l'avènement du bolchévisme, reçoit une prime qui est trois fois supérieure à son salaire. En résumé, on peut constater:

1. Que le système du travail à primes est actuellement appliqué dans toutes les usines de la Russie des soviets.

2. Que ce système est basé sur le principe de la spécialisation.

3. Que la prime ne doit être considérée que comme un supplément aux salaires de base établis.

4. Que ce système de primes permet aux ouvriers qualifiés de doubler leurs salaires.

(Volja Rossii, Prague, 14 décembre 1920.)